

**DEMANDE DE RÉSERVATION DE CERTIFICATS VERTS  
UNITÉS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE PANNEAUX  
PHOTOVOLTAÏQUES DE PLUS DE 10 KW**

**PARTIE 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

**CADRE 1.1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR. La demande est introduite au nom de :**

**Personne physique**

<input type="checkbox"/> <b>Monsieur</b> <input type="checkbox"/> <b>Madame</b>			
<b>Nom :</b>		<b>Prénom :</b>	
<b>Adresse :</b>		<b>Numéro :</b>	<b>Boîte :</b>
<b>Code postal :</b>		<b>Commune :</b>	
<b>Pays :</b>			
<b>Tél. direct :</b>		<b>Courriel :</b>	

**Indépendant**                      **Si oui : Numéro d'entreprise : BE**        .     .

**Personne morale**

<b>Raison sociale/dénomination :</b>			
<b>Forme juridique :</b>			
<b>Adresse :</b>		<b>Numéro :</b>	<b>Boîte :</b>
<b>Code postal :</b>		<b>Commune :</b>	
<b>Pays :</b>			
<b>Légalement représenté par :</b> <input type="checkbox"/> <b>Monsieur</b> <input type="checkbox"/> <b>Madame</b>			
<b>Nom :</b>		<b>Prénom :</b>	
<b>Tél. direct :</b>		<b>Courriel :</b>	

Numéro d'entreprise : **BE**        .     .        Assujetti à la TVA ?  **Oui**     **Non**

Si la personne indiquée n'est pas reprise comme personne ayant une fonction légale dans la société au sein de la Banque Carrefour des Entreprises, il est nécessaire de transmettre un mandat dûment signé qui lui confie la gestion des certificats verts.

**Personne de contact si différente du représentant légal**

<input type="checkbox"/> <b>Monsieur</b> <input type="checkbox"/> <b>Madame</b>	
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Tél. direct :</b>	<b>Courriel :</b>

Réservé à l'Administration

Date de réception :

N° d'indicatage :

**N° DE DOSSIER**





Inclinaison [degré]	

Si le nombre d'unité de production est supérieur à 1, alors utilisez le tableau page 2 repris à l'annexe « *réservation 1* » pour les unités supplémentaires, lequel doit également être renseigné dans le tableau « *Annexes jointes au formulaire* » de la page 10.

**N° D'ANNEXE : .....**

\* **Pour rappel**, les panneaux photovoltaïques doivent être certifiés selon la norme IEC 61215 pour les modules cristallins et la norme IEC 61646 pour les couches minces ainsi que selon la norme IEC 61730 lorsque les panneaux sont intégrés ou surimposés à un bâtiment. La certification doit être effectuée par un laboratoire d'essais accrédité selon la norme ISO 17025 par BELAC ou par un autre organisme d'accréditation national bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle avec BELAC.

**CADRE 2.3. DETAIL DU COÛT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS**

Remplissez le tableau suivant :

Libellé de la dépense	Montant HTVA (€)
Équipement (panneaux, suiveur, onduleur)	
Génie civil (fondation, grutage, accès)	
Equipements électriques de connexion	
Frais liés à l'étude d'incidence	
Frais liés à l'étude de détail	
<b>Total</b>	

La liste des postes **n'est pas exhaustive, des lignes peuvent être ajoutées.** Si le tableau ne suffit pas, alors utilisez le tableau page 5 repris à l'annexe « *réservation 1* », lequel doit également être renseigné dans le tableau « *Annexes jointes au formulaire* » de la page 10 ;

**N° D'ANNEXE : .....**

**CADRE 2.4. COÛT DE PRODUCTION DE L'ELECTRICITE VERTE**

Remplissez le tableau suivant :

Libellé de la dépense	Montant HTVA/an (€)
<b>Maintenance (entretien des panneaux)</b>	
Location des terrains /toits	
Maintenance des équipements électriques de connexion	
Assurances (hors perte de revenus)	
Administration (téléphone et transmission)	
Personnels	
Supervision opération	
Taxe/tarif d'injection réseau	
Certification par organisme agréé	
<b>Remplacement de l'onduleur .. montant réparti par an</b>	
.. montant unique en année .....	
<b>Total</b>	

La liste des postes n'est pas exhaustive, des lignes peuvent être ajoutées. Si le tableau ne suffit pas, alors utilisez le tableau page 6 repris à l'annexe « *réservation 1* », lequel doit également être renseigné dans le tableau « *Annexes jointes au formulaire* » de la page 10.

**N° D'ANNEXE : .....**

**CADRE 2.5. AIDES SOLLICITEES AUPRES D'AUTRES DIRECTIONS DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE OU D'AUTRES SERVICES PUBLICS**

D'autres aides sont octroyées par d'autres organismes publics (Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie ; Commissariat général au Tourisme ; AWEX ; Investis publics ; ...).

L'entreprise a-t-elle déjà bénéficié de certaines de ces aides **pour la réalisation de son installation** ou a l'intention d'en solliciter ?     Oui     Non

**Si oui**, complétez le tableau de la page suivante. Joindre également en annexe les copies de tous les documents relatifs aux différentes aides demandées ou perçues, lesquelles doivent être renseignées dans le tableau « *Annexes jointes au formulaire* » de la page 10.

**N° D'ANNEXE : .....**

Organisme <i>(Exemple : DGO4)</i>	Type d'aide <i>(Exemple : AMURE)</i>	N° de dossier (*)	Date de l'octroi	Montant (€)

(\*) Si une demande d'aide va être introduite ou est en cours d'analyse par l'organisme, mentionnez la date d'introduction de la demande. Vous enverrez ultérieurement à l'administration la notification d'octroi.

**CADRE 2.6. PERMIS**

Le projet est soumis à permis<sup>1</sup> ?        Oui        Non

**Si oui,** complétez le tableau suivant. Joindre également en annexe à ce formulaire les copies des permis déclarés ci-dessous, lesquelles doivent être renseignées dans le tableau « *Annexes jointes au formulaire* » de la page 10.

**N° D'ANNEXE : .....**

Type de permis	Classe	Autorité (*)	Date d'obtention	Terme

(\*) Autorité : CBE : Collège des Bourgmestre et Echevins    DP : Députation permanente    Gv : Gouverneur  
FTFD : Fonctionnaires technique et délégué    FT : Fonctionnaire technique    FD : Fonctionnaire délégué  
MAE : Ministre Affaires économiques    MPE : Ministre Environnement    MPEPU : Min. Aménag. Terr. & Env.  
Autre : ... (Précisez)

<sup>1</sup> Déclaration, permis d'environnement, permis d'urbanisme ou permis unique





### **CADRE 3.5. DECLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE**

Je soussigné, ....., légalement responsable, déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.

Je m'engage à ce que la réception conforme de l'installation par l'organisme de contrôle agréé RGIE intervienne au plus tard dans les 365 jours à compter de la date du courrier de notification de réservation de certificats verts transmis au demandeur par l'Administration.

Je m'engage à informer à tout moment l'Administration des éventuelles modifications apportées à mon dossier de réservation de certificats verts.

Je déclare que mon entreprise est en règle avec les dispositions légales qui régissent mon activité.

En cas de tiers-investissement, je tiens à disposition du service la convention de cession dûment établie.

Lu et approuvé à ....., le ...../...../.....

Signature :

Signature du client final bénéficiaire de l'installation en cas de Tiers-investisseur :



## PARTIE 5. DETAILS PRATIQUES

### PROCEDURE

- 1) Remplir la partie 1 « Renseignements généraux » ;
- 2) Remplir la partie 2 « Dossier technico-financier » ;
- 3) Remplir la partie 3 avec un calendrier précis des étapes préalables à la mise en service, la date du relevé d'initialisation des index de comptage, l'argumentaire démontrant la faisabilité du projet avec en annexe les documents nécessaires et une estimation du nombre de certificats verts auxquels le projet peut prétendre ;
- 4) Joindre toutes les annexes dans l'ordre de la « liste des annexes jointes au présent formulaire » de la page 10 ;
- 5) Envoyer le formulaire dûment complété (annexes comprises) en original par courrier postal (Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES) et le formulaire uniquement par mail à [reservationcv@spw.wallonie.be](mailto:reservationcv@spw.wallonie.be).

Pour plus d'informations, consultez le site <http://energie.wallonie.be>.

### INFORMATIONS UTILES

A défaut d'un dossier complet, le demandeur verra sa demande irrecevable. Le demandeur ayant introduit un dossier de demande conforme recevra un accusé de réception dès réception de celui-ci au sein de l'Administration. A partir de cette date, le demandeur recevra la décision de l'Administration endéans les 45 jours.

Le producteur est tenu d'informer à tout moment l'Administration des éventuelles modifications apportées à son dossier. Deux points sont importants :

1. Tout déplacement de la date du relevé d'initialisation des index de comptage entraînera une diminution de la durée d'octroi des certificats verts à concurrence de la durée du retard ;
2. Toute modification du projet entraînant une augmentation de la puissance de l'installation entraînera l'introduction d'un nouveau dossier en reprenant le n° de dossier de réservation précédent.

### PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

#### Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?

Comme le veut la Loi<sup>4</sup>, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- Ces données pourront être transmises au service suivant au sein du Gouvernement wallon : **Direction Générale Opérationnelle Economie Emploi et Recherche** ;
- Ces données pourront être transmises à la CWaPE ;
- Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

### TEXTE DE LOIS RELATIF A LA RESERVATION DE CERTIFICATS VERTS

- Le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ;
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération.

<sup>4</sup> Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel